



État des lieux de sortie sans propriétaire

Par **Cathyf**, le **03/09/2020 à 14:23**

Bonjour, ayant quitté mon appartement le 31 août, j'ai dû faire un état des lieux de sortie seule car le propriétaire était absent et injoignable. Une agence m'a contacté me disant que le propriétaire l'avait mandaté et qui l'a vrille à annulé pour cause covid. Donc j'toute seule, je ne sais pas à qui rendre les clés, car l'agence m'a l'air très légère ne m'a fixé aucun autre rendez vous et je dois appeler tous les jours pour en obtenir un. Le propriétaire n'aurait pas du m'envoyer un courrier mandatant l'agence ? Mon relevé compteur d'eau n'était pas accessible donc je ne connais pas mon m3 à la sorti. Je suis la seule qui m'inquiète, min proprio est en Corse, l'agence m'a dit que je n'étais pas une priorité et me dit qu'il feront l'état des lieux la semaine prochaine et me facturerons l'état des lieux, la moitié sachant que je ne suis pas passée par agence. Aidez moi

Par **Tisuisse**, le **04/09/2020 à 06:15**

Bonjour, Contactez votre ADIL mais, un conseil, tant que vous avez les clef, refaites l'état des lieux de sortie mais avec un huissier car l'état établi par l'huissier aura valeur incontestable et évitera qu'on vous colle des travaux imaginaires à votre charge. Au propriétaire de se débrouiller et d'être présent ou représenté par un mandataire en possession du mandat en bonne et due forme.